

CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 AVRIL 2023**Délibération n° 2023 – 53****23 – Réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération nantaise – Évolutions de l'offre des lignes régulières à la rentrée de septembre 2023 et des tarifs au 1^{er} juillet 2023 -
Approbation**

Date de la convocation : le 31 mars 2023

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Madame Véronique CADIEU

Présents : 69

M. AFFILE Bertrand, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme GUERRIAU Christine, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PASCOUAT Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme JUDALET Anne-Sophie), Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. GROLIER Patrick), Mme BIR Cécile (pouvoir à M. QUERO Thomas), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. COUVEZ Eric), M. BOULE Aurélien (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme OPPELT Valérie (pouvoir à M. ANNÉREAU Matthieu), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. LUCAS Michel), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), M. SALECROIX Robin (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à Mme BENATRE Marie-Annick), M. THIRIET Richard (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 14

M. AMAILLAND Rodolphe, M. BELHAMITI Mounir, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILAUD DE LAUJARDIERE François, Mme COLLINEAU Marlène, Mme EL HAIRY Sarah, Mme IMPERIALE Sandra, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LEFRANC Elisabeth, M. PARAGOT Stéphane, M. PROCHASSON François, M. RICHARD Guillaume

Délibération

Conseil métropolitain du 07 avril 2023

23 – Réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération nantaise – Évolutions de l'offre des lignes régulières à la rentrée de septembre 2023 et des tarifs au 1^{er} juillet 2023 - Approbation

Exposé

CONTEXTE

La présente délibération a pour objet de définir les évolutions de l'offre des lignes régulières à mettre en œuvre en septembre 2023 ainsi que les évolutions de tarifs applicables au 1^{er} juillet 2023.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte économique et financier particulier :

- la crise sanitaire a toujours des conséquences sur la fréquentation du réseau : ainsi, en 2022, la fréquentation est de l'ordre de 138,6 millions de voyages, soit - 7 % par rapport à 2019,
- les difficultés de recrutement des conducteurs : si la situation tend à s'améliorer depuis début 2023 (retour à une exploitation normale en jour bleu des lignes affrétées), elle nécessite toujours une vigilance accrue,
- les effets de l'inflation et notamment de la hausse des coûts de l'énergie, avec une hausse de 5,8 M€ des coûts d'exploitation en 2022, qui se poursuit en 2023 avec une estimation à ce jour d'environ 20M€ HT (aides prévisionnelles de l'Etat déduites).

Ce contexte nécessite de fortement limiter le développement d'offre pour septembre 2023 afin de s'assurer de leur faisabilité tant technique que financière.

Les adaptations de l'offre proposées dans cette délibération tiennent compte de ce contexte particulier et ont principalement pour objectifs :

- d'adapter le niveau d'offre pour pallier les fortes charges constatées sur certaines lignes du réseau (C2, 85),
- de mettre en œuvre des projets démarrés en 2022 (Chapelle-sur-Erdre / Rezé),
- d'optimiser l'offre sur le réseau (L69, L81/E1).

En complément des évolutions d'offres pour septembre 2023, il est proposé, en lien avec l'inflation, une augmentation tarifaire, ne couvrant toutefois que partiellement les évolutions de coût de production du réseau (hausse des coûts de l'énergie) et permettant ainsi à la collectivité de poursuivre le développement de l'offre.

LES ÉVOLUTIONS D'OFFRE SUR LE RÉSEAU

Les évolutions d'offre envisagées pour le 1^{er} septembre 2023 sont listées ci-après :

- **Refonte de la desserte de la Chapelle-sur-Erdre (+ 1 169 km/an) :**

Il est proposé de modifier la L86 à partir du centre ville de la Chapelle-sur-Erdre :

- Desserte de la branche Est (Chapelle Aulnay) maintenue par la L86 y compris en service de nuit,
- Desserte de la branche Ouest (Coutancière) par la L96,
- Expérimentation d'une modification d'itinéraire de L96 en centre ville de la Chapelle.

- **Ligne 33 : Modification d'itinéraire et desserte du quartier de la Jaguère (+ 4 608 km/an) :**

La mise en sens unique de la Rue du Moulin à Huile à Rezé nécessite de modifier l'itinéraire de la ligne 33 via la Rue de Bel-Être et par la Rue Willy Brandt pour permettre de desservir également le nouveau quartier de la Jaguère.

- **Ligne 93 : mise en œuvre d'une desserte le midi sur les Hauts de Couëron (+ 6 473 km/an) :**

Une expérimentation est mise en œuvre pour répondre à une demande des entreprises du secteur concernant les besoins de déplacement le midi.

- **Ligne E1/81 : modification d'itinéraire (- 7 219 km/an) :**

Les itinéraires des lignes E1 et 81 sont modifiés afin d'utiliser le couloir bus réalisé sur le Boulevard du Général Pierre Koenig qui permettra d'améliorer leur efficacité et leur régularité.

- **Navette aéroport : modification d'horaire et d'amplitude (+ 1 000 km/an) :**

Modification de l'amplitude et de la fréquence de la navette pour adapter le fonctionnement de la ligne aux fréquentations du site :

- entre avril et octobre : 20 min de fréquence au lieu de 30 mn, toute la semaine y compris le dimanche
- entre novembre et mars : 30 min de fréquence toute la semaine y compris le dimanche (fréquence inchangée)
- élargissement de l'amplitude le matin (4h30 au lieu de 5h30 au départ de l'arrêt Commerce) et le soir (0h00 au lieu de 23h15 au départ de l'aéroport).

- **Ligne 69 : adaptation des horaires, le soir (- 8 500 km/an) :**

Les courses faiblement fréquentées le soir au-delà de 20h30 conduisent à réduire l'amplitude de desserte et de porter la fin du service à 21h40 dans le sens Sautron vers Nantes au lieu de 22h.

- **Ajustements d'offre liés aux surcharges ou adaptations de temps de parcours (+ 48 492 km/an) :**

Ligne C2	Jour blanc : 20 min au lieu de 25 entre 16h30 et 21h30	+ 4 431 km/an	+ 1 véhicule
Ligne 85	Jour bleu : 9 min au lieu de 10 en heure de pointe du matin et du soir 15 mn au lieu de 25 en heure creuse	+ 38 000 km/an	+ 2 véhicules

L'ensemble de ces dispositions conduit à un bilan kilométrique prévisionnel total qui fait apparaître une hausse de 39 962 kilomètres en année pleine, soit + 0,13 % par rapport aux 29,76 millions de kilomètres réalisés en 2022.

LES ÉVOLUTIONS DE TARIF SUR LE RÉSEAU

Le contexte inflationniste et l'évolution des coûts de l'énergie (+ 20 M€ HT) viennent renchérir fortement le coût d'exploitation du réseau. Face à cette situation, la collectivité doit augmenter ses tarifs en cohérence avec l'inflation pour permettre le maintien de la qualité du service du réseau de transport et poursuivre les développements futurs d'offre.

Pour ce faire, la revalorisation tarifaire proposée se base sur une moindre hausse des abonnements et des formules sur mesure les rendant plus attractifs par rapport aux titres occasionnels. L'évolution de la gamme tarifaire en 2023 se décompose ainsi en une revalorisation tarifaire et une extension de la tarification solidaire (au 1 mai 2023) conduisant ainsi à faire participer chacun en fonction de ses moyens et garantissant l'accès à tous aux transports collectifs

La grille tarifaire proposée à partir du 1^{er} juillet 2023 se caractérise par les éléments suivants :

- une hausse du ticket unité : 1,80 € au lieu de 1,70 €,
- une hausse du ticket vendu à bord : 2,50 € au lieu de 2 €
- une poursuite de la fidélisation des usagers avec une moindre hausse des formules illimitées afin de favoriser un usage plus régulier du réseau.
- une cohérence tarifaire en rendant plus attractive la Formule Sur Mesure (1,6 € au lieu de 1,52€) par rapport au carnet de 10 tickets (17€ au lieu de 16€).

Il est donc proposé la nouvelle grille tarifaire suivante à compter du 1^{er} juillet 2023 :

		TARIFS en €	
TITRES		au 01/01/2022	au 01/07/2023
FORMULES ILLIMITÉES	Formule Illimitée	500	525
	Formule Illimitée – de 26 ans	227	238
	Formule Illimitée – de 18 ans	214	225
	Formule Illimitée – de 12 ans	124	130
	Formule Illimitée + de 60 ans	276	290
	Formule Illimitée Entreprise	597	627
BILLETS MENSUELS	Billet mensuel	57	60
	Billet mensuel – de 26 ans	34	36

	Billet mensuel – de 18 ans	26	28
	Billet mensuel – de 12 ans	15	16
	Billet mensuel + de 60 ans	31	33
TICKETS	Ticket Unité	1,7	1,8
	Ticket Unité vendu à bord	2	2,5
	Formule sur Mesure	1,52	1,6
	Formule sur Mesure – tarifs réduit	0,98	1,03
	Carnet de 10 tickets	16	17
	Billet Groupe Scolaire	0,98	1,03
	Ticket Groupe Scolaire	9,8	10,3
	Ticket 24 H	6	6,4
	Ticket 24 H – 4 personnes	11	12
	Ticket 1 A/R – 5 personnes + P+R	4,5	4,5
	Carte Invité (1 ^{er} jour)	6	6,2
	Carte Invité (jour supp.)	3	3,2
	Ticket Navette Aéroport	9	10

**Le Conseil délibère et,
par 76 voix pour et 8 voix contre,**

1. approuve les évolutions de l'offre du réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération nantaise, décrites ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2023,
2. approuve les évolutions de tarifs applicables sur le réseau de transports collectifs urbains au 1^{er} juillet 2023, comme mentionnées ci-dessus,
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 07 avril 2023

Véronique CADIEU



Le secrétaire de séance

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

mis en ligne le :

Mise en ligne le :

18 AVR. 2023

Transmise en préfecture le :